## CONSIGNES D'ACCES A LA ZONE DE VOL de St YAN pour les SEULES personnes autorisées.

A RESPECTER IMPERATIVEMENT Sous PEINE de Retrait de l'autorisation pouvant donner lieu à des poursuites car vous êtes en ZONE REGLEMENTEE. VITESSE MAX 30 km/h

## Il est strictement interdit de circuler sur les pistes

Rev octobre 2022.

L'accès se fait en suivant l'hébergement stagiaire de l'ENAC.





## Le code du cadenas vous sera délivré lors de l'autorisation



L'accès étant en zone règlementée donc interdite au public, il faut impérativement refermer le portail ainsi que le cadenas





Poursuive le long du grillage, sur le chemin de ronde













## INTERDICTION absolue de continuer tout droit.





Poursuive tout droit malgré le panneau d'interdiction

















Enlever la chaine et ne pas la remettre en place tout de suite, La dernière personne qui quittera la zone de vol remettra la chaine en place







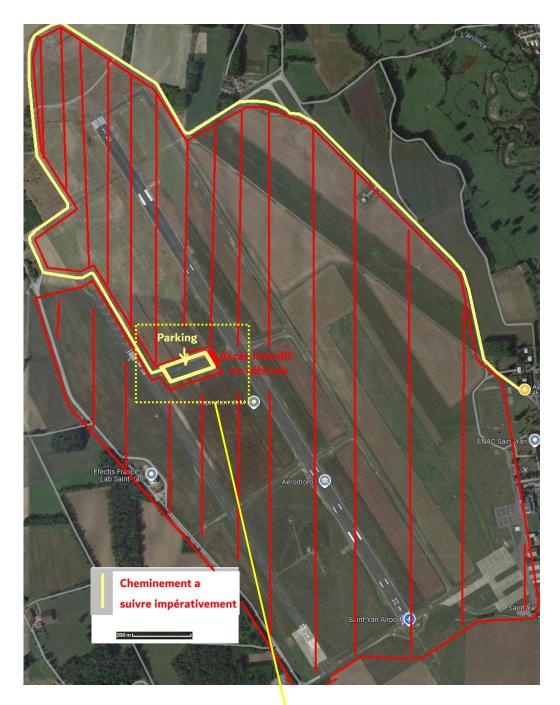


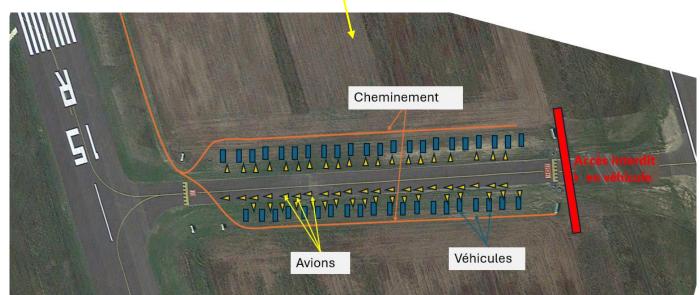












Pour repartir vous suivez EXACTEMENT le chemin inverse dans les mêmes conditions (warnings, Vitesse, Prudence!!) Il n'y a pas de raccourci possible!!

Je vous remercie de prêter une attention particulière afin de respecter ce cheminement. L'autorisation de vol représente une année de travail et toute dérive peut être sanctionnée par le retrait immédiat de cette autorisation.